

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023**

## Présents :

Mr ZELANI, Mme DEBOOSERE, Mr LEQUEUX, Mme DESQUIRETZ,  
Mme HUBERLANT, Mme DURIN, Mr MICHEL, Mr ISOREZ, Mr BERTAUX,  
Mr MARTEVILLE, Mr FIEVET, Mme LEFEBVRE, Mr LOMBART.

## Excusés :

Mr RIVART, Mr BOSQUETTE qui a donné pouvoir à Mme HUBERLANT,  
Mme VANDENBUSSCHE, Mme BULINSKI qui a donné pouvoir à Mr ZELANI

## Absents :

Mme DEMATTE, Mr PROVOST

## **APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.10.2022**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27.10.2022

## **DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AUX AIDES A LA SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire propose d'installer 4 feux tricolores afin de réduire la vitesse sur le RD 959 (route de MAUBEUGE) et d'assurer la sécurité au carrefour de la RD 959 avec la rue du Calvaire et le chemin de Limont-Fontaine

Ces feux permettront de donner la priorité aux véhicules venant de la rue du Calvaire et du chemin de Limont-Fontaine par rapport à la RD 959.

Ils permettront d'éviter les accidents et de favoriser une conduite apaisée et de faire ralentir les véhicules sur la RD 959 au niveau de ce carrefour très dangereux.

Monsieur le Maire explique que la Commune peut percevoir du Département du Nord une subvention de 75 % sur la dépense HT du devis de 32 460. 00 € (38 952 € TTC) soit une subvention d'un montant de 24 345 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition, décide que cette dépense sera inscrite au BP 2023 et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET AU 01.03.2023 SUITE A UN EXAMEN PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire explique que Mr DEMADE Vivien a réussi l'examen professionnel pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et demande au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à partir du 01 mars 2023 dans le tableau des emplois communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette demande
- décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet au 01.03.2023 au tableau des emplois communaux.

## **CAMVS FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIES**

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés par la CAMVS dans le cadre des fonds des concours et notamment la pose de signalisation verticale et marquage.

Il rappelle que la CAMVS pour accompagner la politique communautaire ambitieuse en matière de modernisation de son réseau de voiries et de sauvegarde du patrimoine, a décidé de maintenir le dispositif de participation des communes à la CAMVS par voie de fonds de concours, y compris pour les travaux de voirie suivis en régie.

Considérant la participation financière communale qui s'élève à 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoires de voirie d'intérêt communautaire.

Qu'ont été réalisés les travaux suivant à BACHANT :

COMMUNES	ADRESSE	DESCRIPTIF TRAVAUX	TOTAL TTC	
BACHANT	RUE DE LA PUISSANCE	POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ET MARQUAGE	740,39	REGIE
BACHANT	CARREFOUR RUE DE L'HORIPETTE / ALLEE LOUIS POIRETTE ET LUCIEN VASSEUR	POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ET MARQUAGE	1 149,79	REGIE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux travaux et leurs montants définitifs et accepte le versement à la CAMVS du fonds de concours de 50 % de la part nette qu'elle supporte.

## **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIVE A LA POSE DE FEUX MICRO REGULES ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec le Département du Nord relative à la pose de feux micro régulés et à leur entretien ultérieur. Cette convention concerne les feux tricolores qui viennent d'être installés sur la RD 959.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée ci-après.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de verser les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2023 :

- OMS :	<b>526. 00 €</b>
- COLOMBOPHILES LES PETITS BLEUS :	<b>959. 00 €</b>
- ASSOCIATION NATIONALE CROIX DE GUERRE :	<b>55.00 €</b>
- ALDEVA-SA :	<b>150.00 €</b>
- PAPILLONS BLANCS DE MAUBEUGE :	<b>150.00 €</b>
- JARDINS POTAGERS DE BACHANT :	<b>150.00 €</b>

## **REMUNERATION DES ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ANNEE 2023**

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que les animateurs recrutés pour le centre des loisirs de l'année 2023 et notamment février, Pâques et juillet, seront recrutés en qualité d'adjoint d'animation contractuel et seront rémunérés au 5e échelon de l'échelle C1, IB 374, IM 353.

Les animateurs seront rémunérés en fonction de leurs compétences, de leurs diplômes (BAFA, spécialité BAFA, sans BAFA, BAFA Base, responsable, responsable camping) et des sujétions spécifiques à chaque centre de loisirs (repas, réunion, camping...) :

	<b>Février</b>	<b>Avril</b>	<b>Juillet</b>
Salaire Brut			
Directeur adjoint	448.02	448.02	1 554.72
Responsable	448.02	448.02	1 554.72
Responsable camping			1 710.19
Titulaire BAFA	362.90	362.90	1 259.32
BAFA base	327.05	327.05	1 166.04
Sans BAFA	313.61	313.61	1 088.30

Ces rémunérations seront modulées en fonction de sujétions telles que les nuitées au tarif unitaire de 33.28 € au camping et les réunions au tarif unitaire de 54 €

## BILAN COMPTABLE 2022

Monsieur le Maire présente le bilan comptable provisoire de l'année 2022.

Les dépenses sont impactées par l'inflation, plus particulièrement en ce qui concerne les dépenses concernant :

- L'alimentation pour la restauration scolaire
- L'électricité
- Le gaz

Les dépenses de fonctionnement restent maitrisées malgré une hausse et l'excédent pour l'année 2023 sera équivalent à l'excédent de l'année dernière.

- Dépenses de fonctionnement 2022 : 1 979 395 €
- Recettes de fonctionnement 2022 : 1 985 391 €
  
- Dépenses d'investissement 2022 : 389 284 €
- Recettes d'investissement 2022 : 343 007 €

## PROJET DES EOLIENNES

Monsieur le Maire présente le bilan de l'enquête de porte à porte auprès de la population de la Commune par la société BORALEX.

Il présente le planning à venir pour le projet :

- Février 2023 :
  - o Technique : Réflexion sur le nombre et l'emplacement précis des machines dans la plaine (réunion de variantes).
  - o Paysage : Réalisation de panoramas depuis 40 points de vue autour de la plaine afin de réaliser les photomontages à partir de la variante retenue.
  - o Ecologique : Rencontre avec le PNR de l'Avesnois pour présentation des résultats des études écologiques.
- Mars 2023 :
  - o Concertation : Visite du parc éolien « Chemin de Grès » avec les élus de St Rémy Chaussée
- Avril 2023 :
  - o Paysage : Traitement des photomontages et rendu final de l'étude.
  - o Concertation : Distribution du Journal de l'Eolien (JDE)
- Mai 2023 :
  - o Ecologique : Rendu final de l'étude.
  - o Technique : Rédaction du rapport final
  - o Concertation : Permanences d'informations
- Juin 2023 :
  - o Technique : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

**Questions diverses :**

Madame HUBERLANT présente le compte rendu de la réunion de la commission qui propose de revoir à la hausse les tarifs des concessions (concessions au cimetière, cas au columbarium et caves urnes) pour le vote du prochain budget primitif 2023.

Elle explique que la Commune de Bachant pratique les tarifs les plus bas des communes voisines.

Le Maire,

**D. ZELANI**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Zelani".